

Cinq Com'une

Fontaine de Vaucluse . Saumane de Vaucluse . L'Isle sur la Sorgue . Le Thor . Châteauneuf de $Gadagn_e$









Janvier 2016 - n° 19



Des échanges scolaires pour une école durable et connectée



Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Sommaire

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
- Pierre Gonzalvez

LA COMMISSION PROMOTION ET ÉVÉNEMENTIEL

- Jean-François Leclerc (Président)
- Hélène Mérigaud
- Florence Andrezjewski-Raynaud
- Valérie Canillas
- Marie-Laure Courbet
- Marion Guien - Patricia Philip
- Alphonse Cangélosi
- Valérie Aubert
- Patricia Avme-Allemand
- Monique Etienne
- Brigitte Barandon
- Emile Cavasino RESPONSABLE DE LA RÉDACTION
- Alain Herrero
- RÉDACTION/PHOTOS
- Service Communication: Nadine Ondel Services de la Communauté de Communes

CCPSMV et Communes

Fabrice Prévost - www.fabrice-prevost.com

IMPRESSION SUR PAPIER RECYCLÉ

Atelier Off'7 - L'Isle sur la Sorgue

DISTRIBUTION

ADREXO et les services municipaux

EUROPE	2 ET 3
DÉVELOPPEMENT LOCAL	4
Aménagement	5
ÉCONOMIE	6 ET 7
Environnement	8 ET 9
Nouvelle compétence	10
Travaux	11
PLAN D'ACTION ÉNERGIE DURABLE	12 ET 13
ÉCONOMIE	14 et 15
Environnement	16 et 17
Sorgues et Forêts	de 18 à 20
PATRIMOINE	21
Retro	21
Tourisme	22 ET 23
EN DIRECT DES COMMUNES	24 ET 25

Recevez la newsletter mensuelle de la CCPSMV

Services au public

- Les horaires des déchèteries intercommunales Du lundi au samedi: 8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00. toute l'année et fermées les dimanches et jours fériés
- Permanences en Mairie de L'Isle sur la Sorque pour la distribution des rouleaux de sacs jaunes (dans la salle des mariages): Tous les 1ers Jeudis du mois, de 9 h 00 à 12 h 00
- Le site de la CCPSMV

Vous pouvez retrouver toute l'information sur la CCPSMV : www.paysdessorgues.fr

Pour tout savoir...

en vous inscrivant sur le site www.paysdessorgues.fr

Après une année 2015 particulièrement riche sur le plan politique avec les élections départementales et régionales, témoins de la vitalité de notre démocratie, mais aussi douloureusement marquée par les tragiques attentats de Paris de janvier et de novembre, l'année 2016 s'ouvre sur de nouvelles perspectives.

Notre Communauté de Communes connaît depuis plusieurs années de nombreuses réformes initiées par l'Etat qui visent à transformer l'architecture territoriale par notamment le transfert de nombreuses charges vers nos collectivités locales, sous *le prétexte d'une meilleure prise en compte* des besoins de nos concitoyens. Cette politique se traduit aussi malheureusement par une baisse des financements de l'Etat en direction des communes et des intercommunalités.

Aujourd'hui, un nouveau texte, la Loi NOTRe, constitue le troisième volet de cette grande réforme territoriale qui permet une clarification et une simplification des compétences de chaque collectivité (Région, Département, Intercommunalité et Communes).

Les Régions se voient confortées dans leurs actions en faveur du développement économique et de l'aménagement du territoire. Les Départements recentrent leurs missions sur les solidarités humaines. Les intercommunalités, quant à elles, voient leurs compétences renforcées, améliorant ainsi leur efficacité au service quotidien de nos concitoyens.

Depuis les premiers jours de janvier, notre Communauté de Communes exerce la compétence assainissement en lieu et place des cinq communes. Ce nouveau transfert va dans le sens d'une amélioration de nos performances par une mise en commun de moyens humains et matériels visant à la production d'économies d'échelles pour un service de qualité en direction de la population.

Outre cette prise de compétence, l'année 2016 sera marquée par la phase opérationnelle de l'aménagement du Pôle d'activités St Joseph de 15 ha. Nous sommes aujourd'hui propriétaires de plus de 90 % des terrains nécessaires à ce projet. Les premiers travaux d'aménagement débuteront dans quelques mois et permettront l'accueil des premières entreprises dès la fin de l'année prochaine ou au tout début de la suivante. Ces installations seront créatrices d'emplois et source de richesses nouvelles pour notre territoire.

A la lecture de votre magazine, vous découvrirez les actions conduites quotidiennement par l'intercommunalité et les nombreux projets qui figurent d'ores et déjà dans notre calendrier.

Je profite de l'occasion de cet éditorial pour souligner l'investissement de vos élus dans la conduite des affaires communales et intercommunales. Leur engagement au quotidien est fort et justifie la confiance que vous leur avez témoignée en les mettant en responsabilité de conduire l'avenir de notre territoire; qu'ils en soient tous remerciés.

Pour terminer, je vous souhaite, en mon nom mais aussi au nom de tous les élus communautaires, une excellente année 2016 pour vous et vos proches.

Pierre Gonzalvez.

Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse,

Maire de L'Isle sur la Sorque,

Vice Président du Conseil Départemental de Vaucluse.



CCPSMV

350 Avenue de la Petite Marine 84800 L'Isle sur la Sorque Tél.: 0490214311 Fax: 0490214313

Ouvert au public du lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00

ccpsmv @ ccpsmv. fr www.paysdessorgues.fr

Ce magazine est téléchargeable



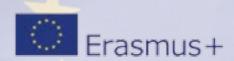
Des échanges scolaires pour une école durable et connectée

Partenariat Smart School

14 partenaires - 3 pays

• Communauté de Communes Pays des Sorques Monts de Vaucluse, France

- Ajuntament d'Alginet, Espagne
- Energy Agnecy of Livorno Province, Italie
- CEIP Heretats, Espagne
- Ajuntament de l'Alcudia, Espagne
- L'association la Maison en Carton, France
- CEIP Evaristo Calatayud, Espagne
- Ayuntamiento de Montserrat, Espagne
- Agencai energica de la Ribera, Espagne
- Directione Didattica Statale IV Circolo La Rosa, Italie
- Universitat Politecnica de Valencia, Espagne
- CEIP Vicente Blasco Ibanez, Espagne
- Office Central la Coopération à l'École de Vaucluse Ecole Jean Beys, France
- Comune Di Livorno, Italie



Forte de son expérience dans les projets européens, la CCPSMV a été désignée comme coordinatrice d'un projet européen ERASMUS+ sur le thème du développement durable et de l'utilisation des nouvelles technologies dans les écoles.

A cette occasion, les 13 partenaires de "My Smart School – Mon école intelligente" ont été invités sur le territoire communautaire les 5 et 6 novembre 2015, en présence de représentants de l'Education Nationale de l'Académie Aix-Marseille.

Cette rencontre a permis d'officialiser le démarrage du projet, de lancer les actions avec les enseignants et de planifier les activités sur les trois pays.

Le premier jour de travail au Château de Saumane a été consacré à la présentation de tous les partenaires et de leurs attentes sur les activités Smart School.

Lors de la seconde journée, le directeur de l'école Jean Beys, avait proposé une visite de l'école. Une haie d'honneur formée par les enfants attendait tous les partenaires pour les accueillir, les enfants avaient préparés un petit mot dans les trois langues.

Ce projet va permettre aux 13 partenaires et à la Communauté de Communes, des trois pays, de créer ensemble, une plateforme éducative "Mon école Intelligente" sous la forme d'un blog participatif sur Internet.

Par ailleurs, une formation sur les méthodologies éducatives proposée par l'Université de Valencia, recueillera toutes les bonnes pratiques existantes dans les établissements scolaires. présence des élus : Ghislaine Cortinovis, Marie-Laure Courbet,
Jérôme Capdeville. Pierre Gonzalvez

De nombreux échanges permettront aux élèves de présenter leurs travaux au cours d'un évènement spécifique et de créer un guide pédagogique "Etapes et conditions pour devenir une Smart School – Ecole Intelligente".

Le projet prévoit deux échanges scolaires à Livourne (Italie) au printemps 2016 et sur notre territoire communautaire (Fontaine de Vaucluse, Saumane de Vaucluse, L'Isle sur la Sorgue, Le Thor et Châteauneuf de Gadagne) au printemps 2017, associés à deux évènements de présentation des travaux des enfants.

Les enseignants et intervenants d'associations se retrouveront en février à Valencia pour la formation sur les méthodes éducatives liées au développement durable et l'utilisation des nouvelles technologies.

L'enseignant de l'école de Velorgues, ainsi que la cantinière et l'animatrice de l'association la Maison en Carton, partenaire de l'opération, seront formés à ces méthodes éducatives pour, en retour, réaliser un transfert de connaissances au milieu éducatif local.

Particulièrement investies dans ce projet, Marie-Laure Courbet, Vice-Présidente de l'intercommunalité et Ghislaine Cortinovis, conseillère communautaire, n'ont pas manqué de souligner tout l'intérêt d'une telle initiative en faveur d'une école plus ouverte sur le monde et notamment sur l'apprentissage grâce aux nouvelles technologies.



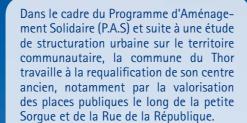




DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le Thor
Requalification
du Centre
Ancien

Une étude sur le secteur Petite Sorgue et la Rue de la République



Depuis plusieurs années, ce centre ancien connaît un déclin des commerces, des difficultés de circulation et une dégradation des espaces publics.

L'objectif principal de la municipalité est de réaménager ce secteur pour en faire un espace public de qualité convivial dans lequel cohabitent les différents usagers.

Ces aménagements permettront notamment de :

- redynamiser le centre-ville,
- mettre en valeur la Sorgue et le patrimoine historique,
- développer les cheminements doux (piétons et vélos),
- · améliorer l'accessibilité,
- réserver des espaces de convivialité et événementiels,
- améliorer la circulation et redéfinir le stationnement des véhicules,
- redonner de la place au végétal et créer des espaces ombragés notamment en bord de Sorgue,
- redéfinir l'affectation des bâtiments publics.
- améliorer les réseaux,
- supprimer ou intégrer les éléments disgracieux (poubelles, coffrets électriques, affichages, etc.).

Un comité consultatif va être créé afin d'associer à cette étude les représentants des associations, des usagers de ces espaces et des commerçants.

Cette étude définira un projet en plusieurs phases qui servira de base à la programmation des travaux qui s'échelonneront sur une dizaine d'année.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Châteauneuf de Gadagne Création d'une nouvelle voie



En phase avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet et L'Isle sur la Sorgue et son Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la CCPSMV prévoit la création d'une nouvelle liaison entre la route départementale 6 (RD6) et le Chemin des Confines à Châteauneuf de Gadagne. Ce projet, d'une longueur d'environ 165 mètres linéaires, va permettre d'assurer un accès sécurisé aux usagers du Chemin des Taillades, de réduire les nuisances du trafic routier et donc de diminuer les émissions atmosphériques et les nuisances acoustiques à proximité des habitations du pont actuel. Enfin, elle desservira les entreprises implantées dans la Zone d'Activités Economiques, dite du Moulin Rouge.

Des aménagements doux seront intégrés à cette voie de façon à inciter les usagers à utiliser des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Les travaux devraient débuter courant 2016.



élu communautaire membre de la commission Aménagement de l'espace et SCOT

Éсопоміє



Le dépôt et les ateliers des Voyages ARNAUD ont investi leur nouveau site sur la commune du Thor

Depuis septembre 2015, les voyages ARNAUD se sont installés sur leur nouveau site de la Cigalière, idéal pour travailler.

Le nouvel espace regroupe l'ensemble des véhicules et des salariés, ce qui est pour tous un gain de temps avantageux.

L'entreprise est fière également d'avoir pu rester sur le territoire, qui l'a vu naître et grandir.

La seconde grande satisfaction des Voyages ARNAUD est de pouvoir continuer à se développer avec une double démarche de qualité :

- en direction de sa clientèle, à travers une certification NF engagements de services via leur réseau REUNIR qui regroupe des PME indépendantes du transport de voyageurs. Cette démarche comprend 17 engagements, mesurés mensuellement. On peut citer principalement: la sécurité des autocars, le confort des passagers, la formation et la compétence des conducteurs.
- autre investissement tout aussi motivant, c'est l'adhésion de la société à une démarche environnementale: la démarche CO2, dont le but de limiter les rejets polluants du parc des autocars dans l'atmosphère. Les véhicules (il y en a 45) sont contrôlés tous les mois, pour protéger l'environnement et réduire la consommation des carburants.

Ainsi donc les dirigeants et les salariés de cette entreprise s'investissent de plus en plus pour répondre aux exigences et attentes des clients.

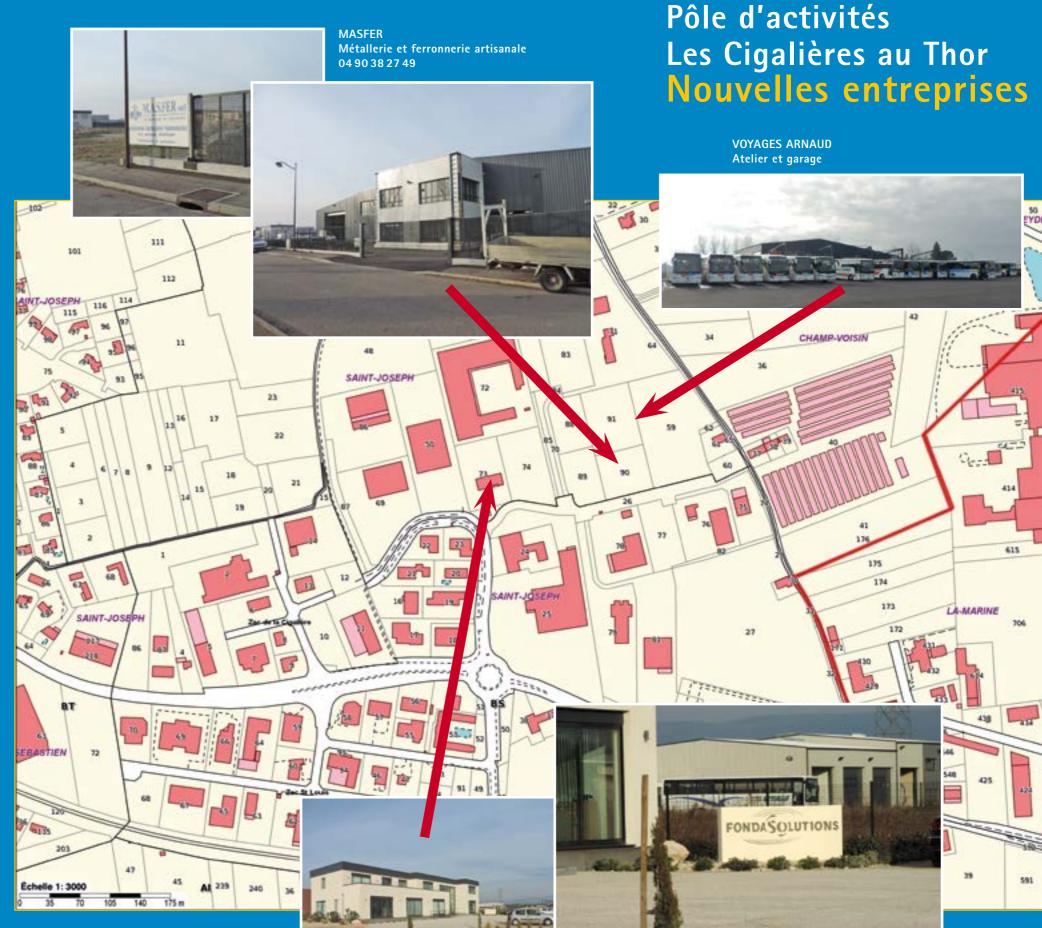
Parmi ces clients, se trouve, la mairie de Cavaillon. En effet, les voyages ARNAUD se sont groupés avec les Voyages RAOUX pour répondre au marché public que cette collectivité a lancé, pour ses transports urbains. Leur regroupement leur a permis d'obtenir le marché, et les voyages ARNAUD vont ainsi investir dans l'acquisition de 5 véhicules pour répondre aux besoins de la commune. Puis la société recrutera de nouveaux effectifs de conducteurs.

Et n'oublions pas que le siège des Voyages ARNAUD est toujours basé dans le centre de L'Isle sur la Sorgue, dans les locaux de l'agence de voyages, qui vous propose un large choix de séjours, de croisières, des formules: week-end, Thalasso.

Mais aussi l'organisation de tous vos déplacements qu'ils soient à titre privé ou professionnel. Toutes vos réservations en France ou à l'étranger, la billetterie aviontrain bateau, les locations de voiture, les réservations d'hôtels. N'hésitez pas à contacter cette agence. Toute l'équipe de professionnels des Voyages Arnaud est à votre écoute pour vous faire voyager en toute confiance et pour qu'un jour vous puissiez dire comme Loïck PEYRON "le plus beau voyage est celui qu'on n'a pas encore fait".

VOYAGES ARNAUD 13 Esplanade Robert Vasse 84802 L'Isle sur la Sorgue 0490381558





Fondasolutions

Construction de fondations pour éoliennes

Pour un meilleur service, un accès contrôlé dans les déchèteries intercommunales

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse va équiper les deux déchèteries intercommunales d'un système de gestion des

Ces dispositifs permettront de fluidifier et sécuriser la circulation sur les sites grâce à une régulation des flux. Cela permet d'améliorer le service rendu ainsi que les conditions de tri en réservant les accès aux seuls usagers autorisés.

Ils seront mis en service courant 2016 et s'accompagneront de la distribution aux utilisateurs (particuliers et professionnels) de moyens d'identification spécifiques (cartes ou badges).

Aussi, dans les mois à venir, une large communication sera effectuée pour informer les habitants des nouvelles règles d'accès qui seront mises en place sur les déchèteries et des modalités permettant d'obtenir leurs moyens d'identification.



Les services de la Police Municipale de L'Isle sur la Sorque et les services de la CCPSMV poursuivent leur collaboration pour lutter contre les dépôts sauvages. Des patrouilles mixtes sont chargées de traquer les dépôts de déchets déposés hors des bacs prévus à cet effet.

Les contrevenants risquent jusqu'à 1500 € d'amende.

> Ayez les bons gestes Utilisez les bacs et les déchèteries!





Des Robinets d'Incendie Armés (RIA)

Dans le cadre de la défense incendie, la CCPSMV vient d'équiper la déchèterie intercommunale du Thor-Châteauneuf de Gadagne de deux RIA.

Ces dispositifs permettent aux surveillants des sites de réaliser une première intervention, permettant d'attaquer un feu naissant avant son extension et ainsi, d'éviter si possible une intervention des sapeurs-pompiers.

Le coût de cette prestation s'élève à 4 432.39 euros

Aménagement de l'accès à la déchèterie de L'Isle sur la Sorque

Afin d'améliorer la circulation à l'entrée de la déchèterie, des travaux d'élargissement du chemin ont été menés et sont maintenant

Ils ont consisté en l'élargissement de la voie et la reprise de l'entrée. Merci de votre patience pendant les travaux!



Les déchets, c'est l'affaire de tous

Après le diagnostic, le plan d'actions

Après avoir analysé l'ensemble du fonctionnement du service (cf. les magazines n°17 et 18), la CCPSMV a adopté un plan d'actions complet afin d'optimiser la gestion des déchets à l'échelle de son territoire.

Il est important de rappeler que la gestion des déchets est un service public financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et que ce budget doit être autofinancé par cette taxe.



Ce plan d'actions doit permettre de maintenir la qualité de service, d'améliorer nos performances en matière de prévention et de tri des déchets et de contenir, voir d'éviter, les augmentations de TEOM.

Parmi 29 actions globales, 12 ont été priorisées par les élus, il s'agit, par exemple :

- D'établir des règles de bonne gestion en matière de renouvellement de matériel, d'investissement...
- De renforcer nos actions de sensibilisations.
- D'adapter le nombre et les emplacements des colonnes d'apport volontaire,
- De lutter contre les dépôts sauvages,
- De mettre en place un système de gestion des accès en déchèteries (voir article page précédente),
- D'optimiser et de revoir le financement des collectes de verres, de cartons et des déchets non produits par les ménages.

De votre côté, n'oubliez pas de...

- Respectez les consignes de tri, évitez les dépôts
- Triez vos verres, vos papiers, vos emballages pour recycler,
- Utilisez les déchèteries,



Un nouveau camion benne aux services techniques

Afin de répondre aux besoins du service, la CCPSMV vient de renouveler un camion benne pour le ramassage des ordures ména-

Doté de nouvelles technologies, ce véhicule se veut plus maniable, moins polluant et répond aux dernières normes de sécurité.

Cette benne compacte est utilisée principalement pour la collecte des ordures ménagères dans le centre-ville des communes de L'Isle sur la Sorque, Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse. Ce véhicule de 12 tonnes (avec un volume de benne de 9m³) vient en remplacement d'une benne acquise plus de 8 ans auparavant.

Le coût d'acquisition pour la CCPSMV est de : 149 000 euros.

La remise officielle des clés de cette benne a eu lieu en présence de Marie-Laure Courbet et Philippe Roux, Vice-Président(e)s à la Communauté de Communes.



Après Noël...

Chaque année, le nombre de sapins achetés pour fêter Noël représente quelques milliers d'arbres sur le territoire communautaire. Si chaque foyer apporte son sapin sur l'une des déchèteries, dans les bennes à déchets verts, le nombre de tonnes de compost généré ne cessera de croître. C'est là une des façons de contribuer au recyclage des déchets.

De plus, il est important de rappeler que les sapins ne doivent pas être déposés sur la voie publique, dans les containers ou encore en dépôt sau-

A l'occasion des Fêtes de Noël, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse renouvelle l'opération de la benne à Sapins. Les habitants du centre-ville de L'Isle sur la Sorgue pourront déposer leurs sapins dans une benne prévue à cet effet, positionnée sur le parking du Portalet, du mercredi 30 décembre 2015 au vendredi 29 janvier 2016, et ce, afin d'éviter tout dépôt sauvage.





L'assainissement Transfert de la compétence à la Communauté de Communes

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les cinq communes de notre territoire ont transféré leur compétence "Assainissement des eaux usées" à la CCPSMV. Elles ont ainsi fait le choix de mutualiser leurs moyens dans ce domaine.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'attention que portent les Communes du territoire et la Communauté de Communes à la qualité et à la préservation de la Sorgue, milieu naturel récepteur; attention qui guide déjà les politiques et les actions menées en ce sens et qui, aujourd'hui, oriente les choix en matière d'assainissement.

Michel Pélissier, Vice-Président de la CCPSMV en charge de l'assainissement, précise les objectifs de cette nouvelle prise de compétence par l'Intercommunalité:

"D'un point de vue du service rendu à l'usager, notre objectif sera d'harmoniser qualitativement les prestations tout en recherchant une optimisation des tarifs et une maîtrise de leur évolution. Sur le plan technique, le niveau communautaire permettra la mise en commun des savoirs et des expériences avec la création de synergies entre les systèmes d'assainissement. Enfin, et ce n'est pas le moindre de ces intérêts, sur le plan financier, la gestion communautaire favorise des économies d'échelle par une mutualisation des services et des moyens."



Que se passe-t-il concrètement pour les usagers depuis le 1^{er} janvier 2016?

Je suis en assainissement collectif ou non collectif

Ma question concerne la facture d'eau

J'habite sur la commune de	Je m'adresse
L'Isle sur la Sorgue	au Syndicat des Eaux Durance Ventoux www.syndicat-durance-ventoux.fr Tél.: 04 90 06 68 68
Le Thor	au Syndicat des Eaux Durance Ventoux www.syndicat-durance-ventoux.fr Tél.: 04 90 06 68 68
Châteauneuf de Gadagne	au Syndicat des Eaux Durance Ventoux www.syndicat-durance-ventoux.fr Tél.: 04 90 06 68 68
Saumane de Vaucluse	au Syndicat des Eaux Durance Ventoux www.syndicat-durance-ventoux.fr Tél.: 0490066868
Fontaine de Vaucluse	à la Mairie Tél. : 0490 20 31 79

Je suis en assainissement collectif

Ma question concerne un problème technique sur les réseaux publics d'assainissement

J'habite sur la commune de	Je m'adresse
L'Isle sur la Sorgue	à la Lyonnaise des Eaux Tél. : 08 10 43 94 39
Le Thor	à VEOLIA Eau www.eau-services.com Tél. : 09 69 32 93 28
Châteauneuf de Gadagne	à la Lyonnaise des Eaux Tél. : 08 10 43 94 39
Saumane de Vaucluse	à la Lyonnaise des Eaux Tél. : 08 10 43 94 39
Fontaine de Vaucluse	à la CCPSMV Tél. : 04 90 21 43 11

Je suis en assainissement non collectif (fosses septiques)

Ma question concerne le contrôle de mon dispositif d'assainissement non collectif ou toute question technique

J'habite sur la commune de	Je m'adresse
L'Isle sur la Sorgue	à la CCPSMV • Tél.: 04 90 21 43 11
Le Thor	à la CCPSMV • Tél.: 04 90 21 43 11
Châteauneuf de Gadagne	à la CCPSMV • Tél.: 0490214311
Saumane de Vaucluse	à la CCPSMV • Tél.: 04 90 21 43 11
Fontaine de Vaucluse	à la CCPSMV • Tél.: 0490214311



Plan d'Action Énergie Durable



Jeudi 10 décembre 2015 : signature de la convention avec l'ALTE, en présence de Pierre Gonzalvez (Président de la CCPSMV), Pierre Chenet (Président de l'ALTE), Michel Pélissier (Vice-Président), Jérôme Capdeville (élu municipal à L'Isle sur la Sorque)

Vers la mise en œuvre d'une politique énergétique pour notre territoire



Présentation du Plan d'Action pour l'Énergie Durable de la CCPSMV



Répartition des émissions de GES par secteur d'activité en tCO2e

Électricité

Carburant

l'échelle de notre territoire.

C'est à partir de cet état des lieux que différents axes stratégiques ont été déclinés et que la CCPSMV s'est engagée dans une Les cing premiers axes stratédémarche volontariste de réduction de ses émissions de CO2. Cet engagement s'est traduit par l'adhésion de la collectivité au dispositif de la "Convention des Maires" en 2014, qui vise à l'horizon 2020, une diminution de 20 % des émissions de GES.

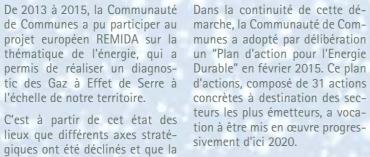


de notre territoire.



	MWh	tCO ₂ e	-24
Ì	40%	20%	100
	23%	26%	
Ì	9%	14%	
	26%	40%	
	2%	0%	-
۱		COLUMN TO SERVICE	

Diagnostic des gaz à effet de serre de la CCPS



giques concernent les secteurs: du transport, de l'habitat résidentiel, du développement des énergies renouvelables et du secteur économique. L'axe 5, transversal, est dédié à l'ensemble des actions en terme d'information et de mobilisation de la population et des élus.

L'axe stratégique 6 "des collectivités exemplaires" concerne l'ensemble des communes adhérentes qui pourront être accompagnées par la CCPSMV dans la rénovation énergétique de leur patrimoine.

Il est important de rappeler que cet outil, qui préfigure une politique énergétique à un niveau intercommunal, est évolutif et devra s'enrichir de nouvelles initiatives à développer en lien avec les acteurs sociaux économiques



Espace Info Energie



Sur la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Sensibilisation
 Information
 Mobilisation

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Mont de Vaucluse a souhaité proposer à ses habitants les services de l'Espace Info Energie (EIE), porté par l'Agence Locale de la Transition Energétique, à partir de 2016.

Un service public et de proximité

L'Espace Info Energie est un service d'information gratuit et objectif sur les économies d'énergie dans l'habitat. Le conseiller répond aux questions techniques et financières sur les projets de rénovation énergétique, de construction performante ou d'énergie renouvelable.

Une permanence mensuelle est mise en place sur la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Mont de Vaucluse pour conseiller au plus près ses habitants à partir de 2016. Celle-ci se déroulera sur les communes de L'Isle sur la Sorgue, le Thor et trimestriellement sur Châteauneuf de Gadagne.

Au-delà des rendez-vous individuels, l'Espace Info Energie proposera des visites de sites exemplaires ou encore une balade thermique.

Un accompagnement qui porte ses fruits

Le dispositif était déjà en place sur le Thor depuis 2012 et il s'étendra maintenant à toutes les communes. Ainsi, sur le Thor, il y a eu plus d'une centaine d'accompagnements sur des projets de rénovation énergétique ou de construction performante. Le service de l'EIE a permis chaque année, la réalisation de travaux à hauteur de 115 000 euros, entraînant une économie d'énergie d'un total de 240 MWh et

de 38 tonnes de CO2 (Source étude nationale ADEME OPEN et enquête de satisfaction ADEME PACA).



Vous pouvez dès aujourd'hui contacter l'Espace Info Energie au 04 90 74 09 18

Très prochainement, les lieux et horaires des permanences seront communiqués.

Avec le soutien des collectivités locales et...









ECONOMIE



Fête de la Biodiversité

Les 21 et 22 novembre 2015, le service Développement Economique et Agricole a participé à la manifestation "Fête de la Biodiversité", au Thor.

Ce fût l'occasion de présenter l'exposition "Zéro pesticide" et les documents d'informations sur l'opération "Jardiner au natu-

L'exposition "Zéro pesticide", illustre l'action menée par la Communauté de Communes, en faveur de l'arrêt de l'usage des produits phytopharmaceutiques, autrement dit les "Pesticides", aussi bien en ce qui concerne leur utilisation dans le domaine public, que leur emploi par les jardiniers

L'emploi agricole

L'agriculture est un des piliers économiques Vaucluse, avec des exploitants agricoles du terdu territoire, au même titre que l'artisanat, le commerce, et l'industrie. La CCPSMV est, par bien des actions, engagée dans le soutien à l'agriculture locale. Faciliter l'emploi agricole est aussi un moyen de développer cette activité économique.

Le 9 novembre 2015 s'est tenue à la mairie du Thor, une réunion d'information à destination des agriculteurs souhaitant recruter de la main d'œuvre locale pour les travaux saisonniers.



Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, Yves Bayon de Noyer, Maire du Thor et Vice-président de la Communauté de Communes a rappelé le rôle de l'intercommunalité dans le développement économique du territoire, et donc de l'emploi local.

Il s'agit d'un dispositif de mise en relation de demandeurs d'emploi majeurs, domiciliés en

ritoire pour la réalisation de missions agricoles saisonnières. Ce dispositif participe ainsi à la relocalisation de l'économie sur le territoire en ajustant simultanément les employeurs agricoles locaux aux demandes spécifiques et les personnes éloignées de l'emploi. Il favorise aussi l'insertion sociale et professionnelle durable des publics éloignés de l'emploi, par l'acquisition de nouvelles compétences transférables et visant à optimiser leurs recherches

L'objet de cette réunion était de faire mieux connaître le Relais Travail Saisonnier pour développer le réseau d'employeurs.

La CCPSMV, cofinance Le Relais Travail Saisonnier, avec le Conseil Départemental de Vaucluse, le Conseil Régional PACA et la Commune de L'Isle sur la Sorgue.

Quelques chiffres de 2015

Près de 300 personnes ont fait appel au Relais Travail Saisonnier, dont la moitié a travaillé en agriculture.

Une formation à la taille de vignes s'est déroulée au mois de décembre 2015, pour un groupe de 7 stagiaires dont 4 domiciliés sur le territoire de la CCPSMV.

Vous êtes : exploitants agricoles en demande de main d'œuvre agricole et personnes en recherche d'emploi, contactez l'association "La Clef des Champs" - 04 90 21 46 50

Etat d'avancement du projet

Pôle d'activités Saint Joseph au Thor

Dans le cadre de la concertation avec Par délibération du 17 déles riverains du projet (lotissement du Domaine des Vergers) qui avait été entamée dès juillet 2014, une nouvelle réunion a été organisée le mercredi 16 septembre 2015, pour présenter le projet de règlement du PLU du futur pôle d'activités Saint Joseph. Une seule remarque a été formulée concernant la hauteur des bâtiments d'activités à proximité de la zone d'habitat et la CCPSMV a accédé à cette sollicitation.

Sur le plan administratif, par délibération du 5 novembre 2015, la Communauté de Communes a décidé d'approuver le bilan de concertation publique et a approuvé le dossier de création de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté).

La Communauté de Communes a poursuivi les acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation du projet. Yves Bayon de Nover, Viceprésident est rentré en contact avec tous les propriétaires.

A fin novembre 2015. la Communauté de Communes maitrise (en propriété ou accord écrit des propriétaires) environ 90 % des terrains nécessaires à la réalisation de la future zone d'activités.

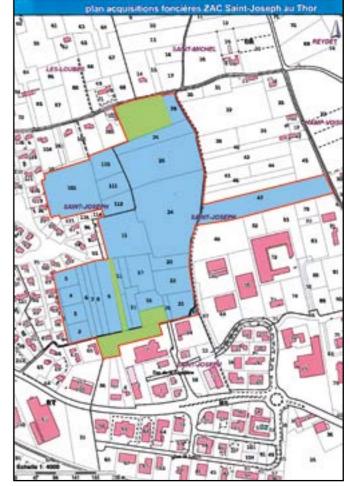
cembre 2015, la Communauté de Communes a décidé de lancer les procédures de DUP. (Déclaration d'Utilité Publique), de mise en compatibilité du POS et d'enquête par-

Les pièces de ces différents dossiers seront consultables sur le site internet de la CCPSMV

En ce qui concerne le mode de réalisation de la ZAC Saint-Joseph, la Communauté de Communes a trois possibilités:

- en régie (ce sont les services de la CCPSMV) qui sont maîtres d'œuvre des travaux,
- en concession à un opérateur
- en concession à une SPL (Société Publique Locale) Les SPL sont des Sociétés Anonymes dont le capital est détenu en totalité par des Collectivités territoriales. Elles constituent des outils juridiques qui permettent aux collectivités territoriales et à leurs groupements de contracter directement, sans publicité ni mise en concurrence, sous réserve que ces sociétés soient bien en situation de prestataire "intégré".

Le choix du mode de réalisation devrait intervenir début 2016.



Périmètre 7AC Saint Joseph Terrains acquis ou accord des propriétaires Terrains restant à acquérir

Jardiner au naturel Informer et sensibiliser

La collectivité informe ainsi les administrés sur Une action en partenariat les deux volets de son action sur cette thématique et participe à des manifestations grand public sur le thème de l'environnement, la santé, les élus sur les risques et alternatives aux phyla protection de l'eau.

De la communication et sensibilisation grand public

Un partenariat a été mis en place avec les magasins de produits phytosanitaires: "Jardiner au naturel", action consistant à impliquer ces revendeurs à la promotion des méthodes alternatives aux pesticides:

- formalisation du partenariat au travers d'une Charte.
- formations dispensées aux vendeurs,
- signalétique dans les magasins,
- distribution d'outils de communication,
- mise à disposition d'une exposition itinérante.

avec les communes

Afin de sensibiliser les services communaux et tosanitaires, des sessions de formation ont été proposées au niveau communal et intercommunal. Cela a permis de préparer les agents aux changements de méthode. Ces formations ont été dispensées par la FREDON PACA (organisme de recherches scientifiques), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, et M. Pierre Michelot (Gérant de la société DDAPEV ENVI-

Ces formations ont eu pour thèmes : la réduction de l'usage des pesticides, la gestion écologique des arbres et arbustes, le Certiphyto, la gestion différenciée des espaces publiques et la protection biologique intégrée

Le plan de désherbage intercommunal

Chaque commune a été traitée indépendamment, et un document personnalisé a été rendu à chacune d'entre elles. Ce document a été réalisé par la société DDAPEV M. Pierre Michelot.

Ce plan de désherbage s'est déroulé en trois étapes:

- Etablissement des bases du plan de désherbage
- Elaboration du "Plan de désherbage communal"
- Compte rendu annuel du bilan périodique du plan de désherbage communal.

De plus, un guide réglementaire de l'usage des pesticides destiné aux agents a été élaboré et distribué dans les services.

Rencontre avec les entreprises des zones d'activités du Thor

Vendredi 13 novembre 2015. Yves Bayon de Nover, Vice-président au Développement Economique et Agricole a rencontré les entreprises des zones d'activités économiques du Thor, au restaurant TENDANCE BISTROT dans la zone Saint-Louis au

Une trentaine d'entreprises avaient répondu à cette invitation. Dans un premier temps, les chefs d'entreprise ont été invités à se présenter et à faire connaître leurs domaines d'activités. S'en est suivi un échange entre les participants concernant dif-

- la mutualisation de certains services aux entreprises et l'implantation de nouveaux services dans les zones d'activités. Une réunion organisée par la CCPSMV et les entreprises en demande de mise en place d'un service de gardiennage mutualisé sera organisée début 2016,
- une demande de modification de la collecte des ordures ménagères le samedi dans les zones d'activité sera également
- les chefs d'entreprises ont évoqué les difficultés de repérage de leurs établissements sur les différents systèmes de géolocalisation, Yves Bayon de Noyer s'est engagé à adresser dans les prochaines semaines un courrier à chaque entreprise



pour leur transmettre les coordonnées LAMBERT (GPS) de leur société. Cette information sera également précisée dans l'annuaire des entreprises sur le site internet de la CCPSMV.

Avant d'échanger autour d'un café, les participants ont pu entendre Madame Marie-Hélène ROQUES de la DIRECCTE leur présenter la médiation inter-entreprises.

Ces rencontres avec les entreprises se dérouleront pour les autres communes du territoire (Châteauneuf de Gadagne et L'Isle sur la Sorgue, en 2016).





La CCPSMV a signé une convention avec l'éco-organisme



Eco-DDS est un éco-organisme opérationnel, dédié aux Déchets Diffus Spécifiques* des ménages, agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013. Il a été fondé par les principaux acteurs du marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public concernés.

Grâce à cette convention, des entreprises spécialisées effectuent la collecte et le traitement de ces déchets et prennent à leur charge les coûts relatifs à ce service. Ainsi, les coûts supportés par notre collectivité se voient diminués.

Sur notre territoire, ce sont environ **22 tonnes de déchets toxiques** qui sont jetés chaque année par les ménages. Un "citoyen responsable" ne jette plus ses Déchets Spécifiques dans les poubelles ou dans les canalisations; il les apporte à la déchèterie pour qu'ils soient pris en charge et traités.

Cette démarche permet de mieux valoriser les ordures ménagères et d'éviter la dispersion des déchets potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement.

*Déchets Diffus Spécifiques: sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et/ou l'environnement (peinture, acide, aérosols, colle. solvant...)





Afin de continuer à améliorer le service rendu aux usagers, la CCPSMV poursuit les aménagements des Points d'Apports Volontaires.

Un aménagement sur le Quai Frédéric Mistral à L'Isle sur la Sorgue vient d'être amélioré afin de pouvoir positionner trois bacs à couvercle bleu pour le tri des cartons et d'ajouter deux bacs à couvercle jaune pour les emballages recyclables. Le coût de ces travaux est de 1861 €.



Une seconde vie pour les DEEE

(Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant, tels étaient les objectifs de cette campagne. Celle-ci s'inscrivait dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) qui a eu lieu du 21 au 29 novembre 2015.

Afin de participer à ce moment fort de mobilisation, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a sensibilisé durant une semaine, les usagers des déchèteries intercommunales sur le tri des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Les surveillants des déchèteries ont rappelé les consignes de tri, remis des dépliants expliquant ces consignes, ainsi que des sacs de collecte adaptés à la récupération de ces équipements. Ces sacs permettent de faire un tri dans les foyers et de les mener par la suite, dans les bacs prévus à cet effet sur nos déchèteries intercommunales

Il faut savoir que les appareils électriques et électroniques sont constitués de substances polluantes. Il est donc nécessaire de les traiter dans des filières de recyclage adaptées afin d'éviter toute pollution.

Sur les 12 derniers mois (chiffre de septembre 2014 à septembre 2015), nous avons, grâce à vous, collecté 322 Tonnes de DEEE, soit **10 kg/habitant** (sur la base de 32 296 habitants sur le territoire communautaire – populations légales 2011 source INSEE en vigueur au 01/01/2014).

Les matériaux recyclables collectés

Pour rappel, les emballages doivent être déposés dans les bacs jaunes ou les sacs jaunes.

Sans oublier que dans les bacs jaunes, il ne faut pas mettre : du verre/du polystyrène/du plastique souple/des cagettes en bois.

Trois intérêts majeurs à réaliser ces gestes au quotidien :

- permettre leur recyclage et protéger notre environnement,
- diminuer le coût financier du service de la collecte des ordures ménagères,
- éviter que les bacs à ordures ménagères non recyclables soient remplis inutilement et débordent.

QUELQUES CHIFFRES...

La lecture comparée des chiffres sur les tonnages de la collecte sélective entre le 1^{er} semestre 2014 et le 1^{er} semestre 2015, laisse apparaître des résultats encourageants, même si les efforts se doivent d'être poursuivis et amplifiés.

Ainsi, pour le périmètre des communes de Fontaine de Vaucluse, Saumane et L'Isle sur la Sorgue, le montant total collecté passe de 195 à 198 tonnes et pour celui comprenant les communes du Thor et de Châteauneuf de Gadagne, ce même total passe de 218 à 225 tonnes. Des performances non négligeables qui témoignent de l'engagement des habitants du territoire.





Le Thor

Châteauneuf de Gadagne



- Les Petits Appareils en Mélange (PAM)
 Disques durs, cartes électroniques, multiprises, appareils photos, cigarettes électroniques...
- Le Gros ElectroMénager Hors Froid (GEM Hors Froid)
 Ballons d'eau chaude, cheminées électroniques, cuisinières, fours...
- Le Gros ElectroMénager Froid (GEM Froid)
 Réfrigérateurs, caves à vin, congélateurs, pompes à chaleur...
- Les **Ecrans**Ecrans informatiques, ordinateurs portables, téléviseurs...

"Ensemble, protégeons notre environnement, un réflexe nature..."

Pour en savoir plus : www.eco-systemes.fr



L'Isle sur la Sorgue Fontaine de Vaucluse Saumane de Vaucluse





Sorgues et Forêts



De l'automne (octobre) au printemps (avril), la truite Fario entre en période de reproduction dite de "fraie". Pour les autres poissons de la Sorque, celle-ci commence au printemps.

les poissons créent des frayères. Ces zones de reproduction se retrouvent soit dans les graviers soit dans les herbes où la femelle y installe un nid de ponte. Par la suite, le mâle vient épandre sa "semence" pour féconder les ovules. L'éclosion des œufs dépend de la qualité des eaux et des conditions hydrologiques (crues).

La Sorque présente des caractéristiques hydrographiques différentes de la plupart des rivières. En effet, elle diffère par son débit et sa température qui sont tous deux quasi constant (la température variant entre 12 °C et 14 °C).

La pratique de la pêche en eau douce est encadrée par les articles de loi du code de l'environnement (L436-1 à L436-8 et R436-3 à R436-5).

Dans le but de préserver les poissons pendant la période propice à la ponte, la loi interdit à toutes personnes de pêcher pendant l'hiver. Au printemps, il est même interdit de pêcher les pieds dans l'eau afin de protéger les frayères de l'Ombre commun, une autre espèce de salmonidé de

Afin de pouvoir assurer leur descendance, Les rivières, d'un point de vue piscicole, sont classées en deux catégories. En 1re catégorie sont présents les salmonidés (Truite, Ombre) qui exigent des conditions particulières envers les caractéristiques du milieu (température, oxygénation, pureté de l'eau, etc). Ils v vivent convenablement et s'y reproduisent avec succès. En 2nd catégorie, les poissons dits "blancs" (Gardons, Brochets, Barbeaux fluviatiles...) dominent.

> Les poissons de 1^{re} catégorie sont généralement lithophiles. Ils pondent dans les graviers. Lorsque la quantité de graviers n'est pas suffisante sur les frayères, une recharge en graviers est effectuée. Des rochers peuvent également être disposés afin d'accélérer le courant à certains endroits. Cette action permet de retrouver du gravier dans le substrat envasé ou

> En 2nd catégorie, les poissons de type phythophiles vont pondre dans les herbiers. Lorsque les herbiers manquent, des plantations de végétaux aquatiques ont lieu. Une dernière solution est d'installer des frayères à balais dans lesquelles les poissons viendront pondre.

> Cette année, la Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique financera ce type de frayères,

aidée des membres de ses associations pour leur installation.

Corentin THAREL, Technicien de rivière à la Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique, va réaliser l'étude de ces frayères naturelles et artificielles. Cette étude permettra de connaître davantage le fonctionnement du milieu et la reproduction des poissons.

La présence de géniteurs sur les frayères et leur comportement caractéristique seront notés. Les nouvelles frayères (reconnaissables par le gravier fraîchement retourné) seront comptées, localisées et décrites. Quelques temps après l'éclosion des œufs, une pêche électrique d'inventaire sera effectuée afin de compter les alevins (jeunes poisons) et vérifier l'efficacité de la reproduction.

Nous remercions la Fédération de pêche du Vaucluse et Corentin THAREL, pour nous avoir fourni tous ces renseignements.





L'Isle sur la Sorque Création d'une nouvelle passerelle

Dans la continuité du nouveau parking du Moulin Vert aménagé par la Mairie de L'Isle sur la Sorque, la CCPSMV a créé une passerelle piétonne pour desservir le centre-ville via l'impasse du Logis Vieux. Cette passerelle de 3 tonnes, a été posée le 16 novembre. Deux entreprises du territoire communautaire sont intervenues pour ce chantier: ACM et Donnat Maçonnerie, pour un coût global de 19 200 euros TTC, financés par la Communauté de Communes.





Fontaine de Vaucluse Nouveau sentier d'interprétation sur la colline de Bondelon

Dans le cadre des missions de sensibilisation à la préservation des milieux naturels qui nous entourent, Agnès GON-ZALEZ, Ambassadrice Nature, a été contactée par M. Stéphane Morel, enseignant en classe de CE2/CM1 à l'école élémentaire de Fontaine de Vaucluse.

Ce professeur des écoles avait pour projet de créer un sentier d'interprétation sur la commune de Fontaine de Vaucluse.

La CCPSMV a répondu favorablement à sa demande.

Notre animatrice Nature est intervenue à trois reprises auprès des élèves de cette classe. Après une première approche en salle, les deux autres interventions ont eu lieu sur le terrain pour partir à la découverte du milieu forestier méditerranéen.

Très rapidement, le choix de retenir le site de Bondelon, au Sud de la commune de Fontaine de Vaucluse, est apparu comme une évidence.

Les enfants ont alors travaillé sur le choix de végétaux à présenter sur les différents panneaux qui jouxteront le sentier et ont rédigé les textes. Neuf ont ainsi été imaginés.

Les panneaux ont été installés en juin 2015.

N'hésitez pas à vous aventurer dans la forêt afin de découvrir ou de redécouvrir la faune et la flore qui nous entoure. Tout au long de ce sentier, les panneaux vous apporteront un grand nombre d'informations sur le chêne vert. la ciaale, le pin d'Alep, le thym....





Sorgues et Forêts L'équipe Sorgue L'entretien de la Communauté de Communes est en charge de l'entretien raisonné des hor

de la rivière mais également de ses abords lorsque ces derniers appartiennent





à la collectivité.

Chemin du canal à Châteauneuf de Gadagne





L'équipe Sorgues de la Communauté de Communes est en charge de l'entretien des abords de la rivière lorsque ces derniers appartiennent à la collectivité.

L'écosystème de la rivière est un ensemble fragile et délicat qu'il faut préserver au maximum. C'est pourquoi, depuis le début de l'année, une approche différente de l'entretien des abords de la rivière est en train de se mettre en place sur l'ensemble de notre territoire. L'objectif est de prévoir une gestion propre à chacun des secteurs que nous entretenons afin de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel.

Le principe dit de "Gestion Différenciée" répond aux critères définis par la loi dite "Grenelle II de l'Environnent" mais également aux attentes d'un site classé Natura 2000. Cette gestion au cas par cas a pour objectif de créer des milieux favorables à la faune et la flore locale, tout en permettant à l'ensemble de nos citoyens de profiter des lieux magiques que nous propose notre territoire.

Concrètement, ces changements s'articulent autour de différents axes :

- stopper l'emploi de produits phytosanitaire
- diminuer fortement la consommation en eau,
- réutiliser les déchets végétaux
- améliorer la qualité du cadre de vie en diversifiant les entités paysagères.
- sensibiliser le public à l'environnement,
- préserver les zones à forte potentialité écologique,
- mettre en valeur la richesse de la faune et de la flore locale...

échanger avec vous ou vous conseiller dans vos projets.

Contact: 04 90 21 43 11

Intervention de l'association Les Muraillers de Provence

PATRIMOINE

Dans le cadre du rapprochement de la Communauté de Communes Pays des Sorques Monts de Vaucluse et de l'association des Muraillers de Provence, 11 étudiants sont intervenus au niveau du parking du Château de Saumane de Vaucluse, du 29 septembre au 2 octobre. Ce sont des élèves de la session CAP Travaux Paysagers à IDEO Formations à Apt qui réalisent un projet collectif citoyenneté. Dans ce chantier, encadré par Thierry Bourceau des Muraillers de Provence, la thématique abordée était l'initiation à la pierre sèche; celui-ci va permettre de gérer en grande partie les eaux de pluie. L'intervention de ces élèves a été faite gratuitement et la Mairie de Saumane a participé à la fourniture de la matière





RETRO









L'édition 2015 fût l'occasion de fêter le 40° anniversaire du Festival de la Sorgue, qui chaque été, anime les cinq communes du territoire, au fil de la Sorgue. Une édition marquée par un franc succès, avec des spectacles gratuits, qui ont ravi le public!





TOURISME



NOUVEAU Grand Hôtel Henri 4*

Le Grand Hôtel Henri a ouvert ses portes le 23 septembre dernier. Il est classé 4 étoiles. Anciennement l'Hôtel La Gueulardière, la rénovation du site a duré un an, avec l'intervention de sociétés l'isloises: Maçonnerie Donnat, Vossier Charpentes, L'Atelier d'Alexandre... pour les travaux). Il compte 17 chambres et suites. L'équipe se compose de 14 personnes et des embauches ponctuelles viennent renforcer celle-ci en période de forte activité.

L'histoire du Grand Hôtel Henri **** commence en 1785, les premiers écrits identifient le bâtiment comme l'Hôtel de Chartres. Il reçoit l'impératrice Eugénie en 1867 pour l'inauguration du viaduc de Fontaine de Vaucluse; puis est inscrit sous le nom d'Hôtel Pétrarque et Laure dans le premier guide Michelin édité en 1900

L'hôtel appartient à la même famille Toppin depuis 1969, quand Monsieur Henri Toppin l'a acheté, d'où le nom Grand Hôtel Henri

Cet hôtel permet de répondre à une demande toujours plus exigeante de la part des touristes français et étrangers. Cet établissement (hôtel, restaurant, salon de thé) est ouvert toute l'année.

Retrouvez toutes les informations en ligne: www.grandhotelhenri.com



Les hôtels, les campings et les aires de camping-cars sont soumis à la taxe de séjour au réel sur le territoire de la Communauté de Communes.

Pour tout renseignement,

veuillez contacter le service Tourisme

de la Communauté de Communes au 04.90.21.43.11



Les tarifs TOURISME de la Taxe de Séjour

Des nouveaux tarifs sont applicables depuis le 1^{er} décembre 2015

Types et catégories d'hébergement	Tarifs appliqués (taxe départementale comprise)
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présen- tant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	1,20€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	1€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéris- tiques de classement touristique équivalentes.	0,85€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	0,60€
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement.	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3 et 4 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0,22€



L'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse Label "Commune Touristique"

Après la ville de L'Isle sur la Sorgue en février dernier, c'est au tour de Fontaine de Vaucluse d'obtenir la dénomination de "Commune Touristique". Ce label reconnaît au niveau national l'identité et le développement touristique de la commune mais aussi son engagement en faveur de ce secteur. Ces deux communes ont dès lors la possibilité de demander le classement en station touristique. Elles viennent s'ajouter aux autres communes touristiques du département.



Dimanche 18 octobre, l'Office de Tourisme Intercommunal de L'Isle sur la Sorgue avait organisé sa 1ère édition de la Journée des Passionnés, dédiée à des hommes et des femmes se consacrant à leur passion. De nombreux curieux sont allés à la rencontre de huit artistes créateurs: Didier Gabriele – artiste peintre, Jean-Pierre Despretz – musicien, Julien Beaumet – artisan-créateur, Marie-France Féraud – sculptrice au Domaine de la Gasqui, Manon Andrieu – créatrice, Christine Garcia – Chef à domicile, Mireille Dudon – peintre en décor du patrimoine. Ces artistes ont fait découvrir leur passion au travers de divers ateliers.

Bilan de la saison estivale

La saison estivale 2015 (de juin à septembre 2015) accuse une baisse de la fréquentation sur les trois maisons de tourisme de notre territoire. Comme chaque année, la clientèle étrangère est plus importante que celle française, ce qui est une particularité du territoire.

Quant aux visites estivales, l'OTI avec le service Sorgue de la CCPSMV et le CPIE Pays de Vaucluse a accueilli 665 personnes (soit 210 personnes de plus qu'en 2013) autour de 7 grandes thématiques: visites historiques, visites en scène, visites gourmandes, visites nature, jeu de piste, découverte du canal de Carpentras, randonnées semi nocturne.



Bilan du Salon Bien-Être Nature Tourisme



Pour la 4° Edition du Salon Bien-être Nature Tourisme, le public est venu nombreux au Parc Gauthier, malgré le vent. Vendredi 4 septembre, 450 élèves de L'Isle sur la Sorgue ont pu assister à un spectacle autour de l'Ecosse. Durant le week end, 7000 visiteurs ont flâné dans le parc au milieu des 70 stands, et certains ont assisté aux 42 conférences organisées autour de sujets variés comme la médecine intégrative.

Des accueils presse

Comme chaque année, les relations avec la presse représentent une activité importante pour l'Office de Tourisme Intercommunal.

- 10 accueils presse TV avec France 3, BFM TV, TV 5 Monde...
- 15 émissions de radio avec France Bleu Vaucluse, Nostalgie...
- 20 accueils presse écrite avec Côté Déco, Elle magazine, Antiquité brocante...
- 20 accompagnements de guides touristiques et reportages avec le Guide Vert Michelin, Le Routard...
- 6 accueils Tour Opérator étrangers (allemands, italien, américains...)



23

CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE

JEAN-PIERRE GRAS. SOLDAT ET STATUAIRE DE LA GRANDE GUERRE



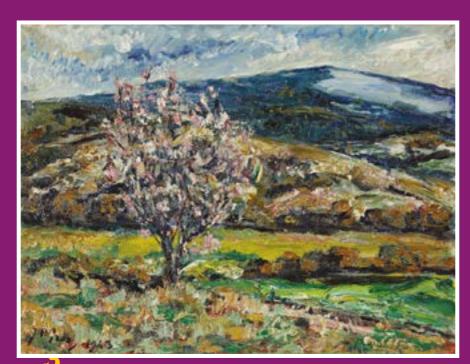
La célébration récente de l'Armistice. nous donne l'occasion d'une pensée particulière pour Jean-Pierre Gras (1879-1964), le concepteur et sculpteur du monument aux morts de Châteauneuf de

Né à Villeneuve-lez-Avignon en 1879, fils du félibre Félix Gras, élève de Grivolas, formé à la sculpture à Paris par Injalbert, Jean-Pierre Gras a réalisé à Gadagne une œuvre remarquable par sa sobriété et son caractère atypique par rapport à bien des monuments "triomphants". C'est l'un des très rares Monuments aux Morts français sur lequel aucune arme n'apparaît. Ce soldat, pensif, enfermé dans les tristes souvenirs d'une terrible querre, dit toute la lassitude et le désarroi de ces hommes plongés tout à coup dans un conflit qui allait s'éterniser et causer la mort de millions d'entre eux.

Ce soldat-là, Gras n'a pas eu beaucoup de mal à le trouver pour son inspiration. Poilu lui-même, il a en effet participé directement, sur le front de l'Artois, à un des épisodes les plus dramatiques et sanglants de la guerre en 1914 et 1915. la bataille de Notre-Dame de Lorette. Malade, très amaigri, Jean-Pierre Gras sera réformé en 1916 et viendra prendre des forces chez la famille Giéra qui l'accueillera au château de Fontségugne. Lorsque, en 1920, l'érection d'un monument aux morts fut définitivement validée, il apparut logique que sa réalisation puisse échoir à ce soldat-statuaire.

Ses premières œuvres connues sont datées de 1908, date à laquelle il fut sollicité pour être l'un des sculpteurs des bustes en hermès (dont les épaules, la poitrine et le dos sont coupés par des plans) du Square de Félibres à Sceaux, en région parisienne. Il réalisa d'abord celui de Sextius Michel, puis en 1913, celui de Maurice Faure.

Il sculpta ensuite les deux statues monumentales de Corneille et Molière qui ornent l'entrée de l'Opéra d'Avignon et devint professeur aux Beaux-Arts dans cette ville, au cours des années 1940. Ses peintures (aquarelles et huiles) ont pour thèmes des natures mortes, des portraits et des nus. Il fit partie, dès sa fondation par Clément Brun, du "Groupe des Treize" qui impulsa la renaissance de la peinture avignonnaise.



FONTAINE DE VAUCLUSE

INTERCOS: QUEL AVENIR

POUR NOS (PETITES) COMMUNES?

Le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), dans un rapport publié le 21 janvier dernier, a jeté un pavé dans la mare: il ne préconise pas moins, entre les lignes, que la dissolution à terme des 36000 communes de France dans près d'un millier "d'intercos", qui seraient élus au suffrage universel.

Tout juste en place depuis fin mars 2014, et placé sous la tutelle du premier ministre, le CGET a été sollicité par le gouvernement en juin dernier, pour apporter son expertise sur les pistes de "rationalisation des intercommunalités", l'un des objectif du projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Or, ce rapport du CGET conforte avec force la position du gouvernement puisqu'il préconise également que ce seuil de 20 000 habitants soit "considéré comme un plancher". Derrière cette mesure, un objectif: la "mutualisation des moyens". Cela pourrait concerner près de 14 millions d'habitants qui vivent actuellement dans des intercommunalités de moins de 20,000 habitants

Mais le rapport va plus loin. Il suggère que le nombre total d'intercommunalité ne devrait pas être supérieur à 1000 (2 108 actuellement) et encourage, par conséquent "la fusion de communes". "et surtout les créations de communes nouvelles".

L'Association des Maires de France (AMF) et l'Associations des Maires Ruraux de France sont montées au créneau. La première dénonce la "vision dogmatique" de "cénacles parisiens", la seconde condamne "des évolutions hors sols" qui n'obéissent qu'à un principe - "hors concentration urbaine, point de salut".

"Aucune écoute a été portée ni aux associations d'élus, ni aux maires", précise Vanik Berberian, président de l'AMRF. L'AMF craint qu'à terme, la suppression de "la collectivité préférée des Français" ne conduise "à l'impuissance publique, lit de toutes les démagogies".

Il est urgent que nos concitoyens s'emparent de ce débat et disent clairement ce qu'ils veulent. Il en va d'une de nos particularités comme de l'ensemble... petit à petit les choses se font sans participation des principaux concernés qui se réveilleront comme trop souvent, après la bataille...

Roland PASTOR D'après N. Gorwitz (Public Sénat)

SAUMANE DE VAUCLUSE

VERS UNE MUTUALISATION ACCRUE ENTRE LES COMMUNES ET L'INTERCOMMUNALITÉ

La diminution drastique des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales qui touche les communes et les intercommunalités depuis 2014 s'est poursuivie en 2015 et sera maintenue au même rythme en 2016 et 2017.

Une telle diminution de ressources oblige l'ensemble des collectivités territoriales - et notre territoire n'y échappe pas à repenser la façon et les moyens pour exercer les missions de service public qui leur sont dévolues par la loi.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 7 août 2015 renforce la coopération intercommunale et les compétences obligatoirement exercées par les intercommunalités. Cette loi prévoit aussi l'approbation d'un Schéma de mutualisation au plus tard le 31 décembre 2015. Ce rapport vise à établir un état des lieux des mutualisations déjà engagées entre les intercommunalités et leurs communes membres et à dessiner un projet de mutualisation pour les années à venir.

Pour notre territoire, cela signifie que la Communauté de Communes devra exercer les compétences suivantes :

Au 1^{er} janvier 2017:

- une nouvelle compétence obligatoire: l'accueil des gens du voyage,
- une nouvelle compétence optionnelle: l'assainissement (effectif au 1er janvier 2016),

Au 1er janvier 2018 : compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) obligatoire.

Au 1er janvier 2020: compétences Eau et Assainissement obligatoires + une nouvelle compétence optionnelle à définir.

Notre Communauté de Communes a également engagé depuis le début du mandat une réflexion et mis en œuvre certaines mutualisations de services (création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, d'un observatoire fiscal) et de moyens (logiciels, formations...). D'autres axes de mutualisation sont à l'étude.

L'avancement de ces transferts de compétences et mutualisations de services et de moyens fera l'objet d'une mise à jour annuelle du schéma de mutualisation qui sera présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui précède le vote du budget en début d'année.

Améliorer le service rendu à la population de notre territoire dans un souci de rationalisation de la dépense publique, tel est l'enjeu de cette démarche de mutualisa-

LE THOR

COMMUNE LAURÉATE DES TROPHÉES DE LA COMMUNICATION 2015 1^{ER} PRIX DANS LA CATÉGORIE MEILLEUR SITE INTERNET!

Candidate dans la catégorie du meilleur site internet des villes de 5000 à 20000 habitants. Le Thor a été désignée première lors de la cérémonie de remise des trophées de la communication 2015, qui s'est tenue en présence de 300 participants et partenaires à la Grande-Motte. le 27 novembre 2015.

Véritable cadeau de Noël avant l'heure, ce 1er prix national est une reconnaissance du travail d'équipe mis en œuvre, en application de la volonté du Maire et sous la conduite de Laurent Rémy, élu en charge de la communication dès le mois de mars 2015. Rapprocher la mairie de ses administrés, faciliter les échanges en transparence, rapprocher le Thor de celles et ceux qui, où qu'ils soient, aiment notre ville sont autant de raisons qui ont prévalu à la création de ce nouveau site, au sein d'une stratégie globale de refonte de notre communication! Sans oublier la volonté d'offrir aux agents un nouvel outil pour faciliter leurs tâches et améliorer la transversalité des services. Des modules très fonctionnels sont ainsi en service depuis le mois de juin : agenda, réservations de salles et de matériel, navigation par profil, revue de presse en ligne... Une newsletter, enfin, Transis'Thor, lancée en octobre est diffusée à déjà plus de 200

A noter enfin, que Le Thor devance, sur le podium, des villes aussi bien dotées que Saint-Paul-Trois-Châteaux, Soisy-sous-Montmorency, Fernay-Voltaire ou encore Briancon! L'esthétique et l'ergonomie du site, l'éventail de ses rubriques, son interactivité ont été pris en compte par

Rendez-vous sur www.ville-lethor.fr, pour découvrir tout ce que Le Thor et ses habitants apportent au territoire communautaire et peuvent offrir à chacune et chacun d'entre vous! Bienvenue!



Yves Bayon de Noyer, Maire, Laurent Rémy, élu délégué en charge de la communication et Bertile Rafour-Omet, rédactrice.

L'ISLE SUR LA SORGUE

STATIONNEMENT

CRÉE UN TARIF ATTRACTIF À 1 euro JOUR

Quatre mois après l'aménagement et la mise en paiement des parkings Gau-tier et du Moulin Vert, la Ville de L'Isle sur la Sorque a mené une étude sur le mode de fonctionnement de ces aires de stationnement et leur appropriation par les usagers. Opérationnelles depuis le 1er août dernier, ces dernières ont été expérimentées en saison estivale mais également durant l'automne, à l'heure où l'attractivité touristique décroit. L'étude a mis en perspective les besoins de différents types d'usagers en fonction de leurs pratiques. Il en ressort que si ces nouvelles aires répondent de façon adaptée à un besoin important en stationne-ment en haute-saison, elles nécessitent quelques aménagements tarifaires en ce qui concerne les attentes des pendulaires et des actifs. Aussi, afin de mieux intégrer la saisonnalité, d'optimiser l'existence de ces parkings, de répondre au besoin en stationnement quotidien mais aussi d'infléchir la tendance au stationnement anarchique, la Ville de L'Isle sur la Sorgue propose des nouveaux tarifs sur ses par-kings Gautier et du Moulin Vert*.

• Parking Gautier

En semaine, les tarifs restent identiques toute l'année: 1 €/jour de 8h à 20h et 1 €/nuit de 20h à 8h. Les samedis et dimanches, un tarif différencié est proposé en fonction de la saison : en basse saison, du 16 octobre au 15 avril, il est possible de se garer pour 0,40 centimes le quart d'heure les quatre premières heures, puis 0,20 centimes le quart d'heure. Du 16 avril au 15 octobre, le tarif s'élève 0,50 centimes le quart d'heure les quatre premières heures, puis 0,20 centimes le quart d'heure. Du lundi au dimanche, toute l'année, c'est gratuit si l'on se gare moins de 30 minutes.

• Parking du Moulin Vert

Du 16 octobre au 15 avril et du lundi au vendredi, le même forfait s'applique: 1 €/jour de 8h à 20h et 1 €/nuit de 20h à 8h. Durant cette période, les weekends, le tarif s'applique au quart d'heure: 0,40 centimes le quart d'heure (les quatre premières heures), puis 0,20 centimes le quart d'heure. En haute saison, du 16 avril au 15 octobre, le tarif est invariable du lundi au dimanche: 0,50 centimes le quart d'heure (les quatre premières heures), puis 0,20 centimes le quart d'heure. Sur ce parking également, se garer moins de trente minutes est offert.

Durant les périodes de la Foire internationale, à Pâques et mi-août, les tarifs appliqués sur l'ensemble des parkings payants est identique: il est aligné aux tarifs "haute-saison".



Pierre Gonzalvez,

Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse Et les membres du Conseil Communautaire Vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année